



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00272

Numéro SIREN : 820 890 275

Nom ou dénomination : AA OPTI HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2016 sous le numéro de dépôt 2087

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

FITECO

rue Albert Einstein
Parc Technopole de CHANGE - CS 83006
53063 LAVAL CEDEX

V/REF :

N/REF : 2016 B 272 / 2016-A-2087

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 21/06/2016, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux apports en date du 16/06/2016

Concernant la société

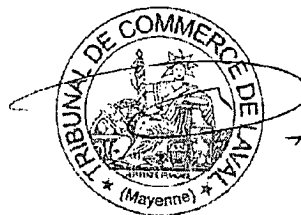
AA OPTI HOLDING
Société par actions simplifiée
Centre Commercial
route de Laval
53600 Evron

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-2087 le 21/06/2016

R.C.S. LAVAL 820 890 275 (2016 B 272)

Fait à LAVAL le 21/06/2016,

Le Greffier



SAS AA OPTI HOLDING

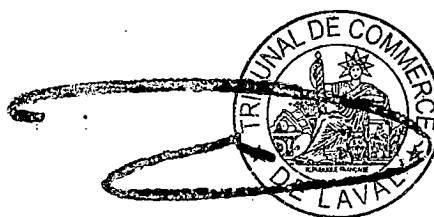
RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS

Décision de l'associé unique du 28 Juin 2016

Résolution n°1

"PROCES VERBAL

Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le **21 JUIN 2016**
Sous le N° **2016 A 2087**
Le Greffier"



SAS AA OPTI HOLDING

RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS

Décision de l'associé unique du 28 Juin 2016

Résolution n°1

A l'associé unique
de la société AA OPTI HOLDING
Centre commercial
Route de Laval
53600 EVRON

Monsieur,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du code de commerce qui nous a été confiée par l'associé unique, en date du 15 Juin 2016, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles pour un montant de 100 000 € qui vous est proposée :

Emission de 100 000 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 € souscrites par la société L'OPTICIEN AFFLELOU dont le siège social est fixé à PARIS (75008) – 98, boulevard Haussmann et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 514 266 678, dans le cadre d'un emprunt obligataire. Les conditions de souscription aux obligations convertibles qui seraient émises, les caractéristiques de ces dernières ainsi que leurs conditions et bases de la conversion sont définies dans un contrat d'émission d'un emprunt obligataire convertible signé par les parties.

L'état de l'actif et du passif de la société au 16 Juin 2016, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par le président. Il nous appartient, sur la base nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée.

Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

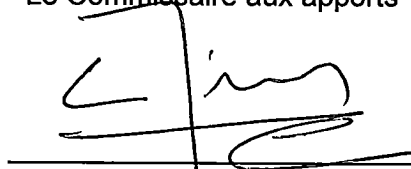
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Sans remettre en cause la conclusion formulée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun état de l'actif et du passif n'a été établi en tant que tel du fait de la création récente de la société en date du 9 Juin 2016 et de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Laval en date du 14 Juin 2016.

L'état de l'actif et du passif n'est composé que de l'apport fait par l'associé unique dans le cadre de la constitution de la société soit 2 000 €.

Fait à Saint-Berthevin, le 16 Juin 2016

Le Commissaire aux apports



Jean Jacques PERRIN

Derville **Audit**